



## CONSEIL D'ADMINISTRATION REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 07/07/2020

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Mme. Pascale Luguët, Présidente.

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°01 - Election du vice-Président du CCAS

#### Présents :

Mme LUGUET **Maire**

Mme MANDEIX **Vice-présidente**

Mme FRECHET **Déleguée**

Mme PERTHUIS, Mme TRUILHE, M BEAUMONT, Mme BASSI, Mme MANSE, Mme SADRES **Conseillers Municipaux**

M BACHOWSKI, M BRU, M FAINZANG, Mme MAHAIE, M NADAU **Désignés**

#### Absents excusés :

Mme GONZALO (donne pouvoir à M FAINZANG)

Mme BENFAKIR (absente excusée), Mme COPPOLA (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	014
Nombre de procurations :	01

Rapporteur : **M Jean Claude BACHOWSKI**

**DV N° 2020 - 31 - 001**

### **I - Exposés des motifs**

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire, président de l'établissement public communal.

Toutefois et afin d'assurer la continuité de gestion du CCAS en l'absence du Président, il convient d'élire un vice-président.

Après avoir fait appel à candidature, madame le Maire de Boé propose la candidature de Catherine MANDEIX, conseillère municipale.

Il est procédé ensuite à l'élection à bulletin secret, sous la présidence de madame Luguet, Maire.

### **II - Considérants et références juridiques**

Vu les articles L 123-4 et suivants du code de l'action sociale et de la famille,

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux d'action sociale,

Vu l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les résultats du scrutin,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE de :**

**NOMMER** : Catherine MANDEIX, vice-présidente du CCAS de Boé.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil d'administration,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Mme Catherine MANDEIX

SIGNE

Mme Pascale Luguet